



la Lettre DE LA FDMF

N°28 décembre-janvier 2018

« Les moulins sont modernes de tradition... »

Des informations à relayer auprès de vos adhérents et sympathisants !

Vie de la Fédération

CONGRÈS 2019 (Ardèche) : Le programme et la fiche d'inscription sont insérés dans le Monde des Moulins n°67. Ne tardez pas à vous inscrire les places étant limitées. La convocation à l'Assemblée Générale vous parviendra avec le rapport d'activités 2018 courant mars.

CONSEIL d'ADMINISTRATION de novembre au Moulin de Dosches(Aube) :

1. **Commémoration 14-18 dans l'Aube:** Le programme annoncé ne connaît pas de changements. La presse a déjà fait état des évènements prévus.
2. **AG 2019 :** Pour les élections au Conseil d'Administration lors de la prochaine Assemblée Générale, les administrateurs sortants sont : D Mazouin, Jean-François Plaze, Jean-Louis Thiriet, Christian Péron, Colette Véron, Patrick Suilhard. Le projet d'un rapport d'activités sous forme de brochure papier est adopté. Accord pour un encart dans le Monde des Moulins et tiré à part pour les participants à l'AG.
3. **Congrès Forum 2020 en Haut-de-France:** Mission des 11/12 Décembre (préparation sur le terrain/contact avec PROSCITEC, OT, moulins...) : sont partants Lionel, Christian, peut-être Erwin Schriever (en fonction de son chantier à Lille). Groupe d'organisation qui devra présenter un organigramme définissant le partage des tâches (accueil, expositions, relations presse, table-rondes et conférences, financements, ...) : Daniel Mazouin, Alexandra Samper, Lionel Barré, Christian Péron, Dominique Charpentier sont volontaires. Projet de dates : 23/26 avril 2020. Il faudra travailler sur la problématique des subventions en priorité (Conseil Régional, Conseil Départemental, Europe, sponsoring, ...)
4. **Journées Européennes des Moulins :** Les affiches sont prêtes. À noter que, cette année, la préparation du matériel de communication s'est faite dans des temps record. Le kit gratuit est composé de 10 affichettes A4 et 3 grandes affiches. Accord pour ne pas introduire de thématique particulière difficile à mettre en valeur sur le terrain. Accord des ministres de la culture et de la transition écologique pour le parrainage. À noter pour une fois la réponse rapide de ces deux ministères.
5. **Monde des Moulins :** Succès du numéro spécial 66 consacré à la mémoire du meunier mort sur le front. Présentation est faite du sommaire du 67. **Rappel est fait de l'importance de notre revue pour notre Fédération et la responsabilité que nous avons de la promouvoir et d'en augmenter le nombre d'abonnés.** Accord sur la fiche technique à destination des auteurs proposée par Claudine Lajoie-Mazenc. Il est à noter l'importance du travail réalisé par Claudine Lajoie-Mazenc en liaison avec le Président et l'équipe de correction. Le CA renouvelle son encouragement à cette équipe en la remerciant pour son engagement.
6. **Rencontres Nationales de la FDMF :** 14/15 Novembre 2019 à NIORT
Le CA valide la préparation des Septièmes Rencontres Nationales FDMF à Niort sur la base de 3 thématiques de réflexion :
 - L'actualité de la continuité écologique en Europe (séquence d'actualité, demandée régulièrement)
 - Le moulin et la biodiversité (la place du moulin dans la biodiversité, les expériences d'inventaire de la biodiversité)
 - L'animation associative des moulins dans les pays européens.
7. **Groupe de travail du Comité National de l'eau :** le groupe FDMF (Michel Andreu, JM Pingault, Alain Eyquem) participe à l'élaboration de textes préposés au CNE en y apportant ses propositions.
8. **Relations FFAM/FDMF :** La prochaine rencontre du « groupe des 6 » (3 administrateurs FDMF et 3 administrateurs FFAM) est prévue le 12 Novembre en Vendée. L'étude concertée des modifications à





apporter aux textes présentés par la DEB au CNE en sera l'objet principal, ainsi que les registres qui pourraient justifier un rapprochement des deux Fédérations, au-delà des questions de continuité écologique.

- 9. Formation de meuniers :** Le projet de mise en œuvre de séquences de formation à destination de ceux qui animent et font tourner les moulins est d'actualité. Un groupe de va se réunir. L'objectif est de proposer 2 modules différents (eau/vent) et des moments communs.
- 10. Relations avec association de Marie Galante (Guadeloupe) :** Rencontres avec l'asso à Marie Galante en janvier. Projets de restauration et de développement de l'association au niveau région Caraïbe.
- 11. Archives à Jonzac :** présentation du projet de méthodologie de dépôts par Lionel Barré. Convention avec les Archives Départementales sur site de Jonzac. Préparer une note qui fera l'objet d'une LETTRE FDMF Spéciale est en préparation.
- 12. Voyage d'étude Andalousie (FDMF-Moleriae) :** 26 Septembre au 1 octobre 2019. La FDMF propose d'en assurer la gestion financière, si cela arrange Moleriae. Contenus coorganisé par les 2 structures.
- 13. Réédition de l'ouvrage de Colette Véron :** Bonne nouvelle. L'ouvrage écrit par Colette Véron et co-édité par la FDMF a été un succès de librairie et de vente par correspondance. Il ne reste que très peu d'exemplaires. Sur cette opération, la FDMF n'a pas perdu d'argent. L'éditeur envisage une nouvelle édition en coédition. Si cette dernière est engagée, il y accord du CA pour en prendre 50 max (en vendre 30 à minima pour équilibrer engagement financier)
- 14. Photothèque :** projet d'une photothèque. Pascal Cazenave, à qui il a été demandé de mener ce projet et qui a accepté (nous l'en remercions), propose de faire une arborescence évolutive. Il est proposé que Pascal devienne membre associé du CA.
- 15. Plaque FDMF :** Alexandra Samper a apporté la nouvelle plaque désormais à nouveau au catalogue. Il s'agit de la promouvoir auprès de nos adhérents.
- 16. Prochain CA : 14/15 Mars 2019** à Beychac et Cailleau (33). Des CA téléphonés seront organisés d'ici cette date.

Moulins à eau et continuité écologique

Note commune envoyée aux animateurs du groupe de travail du Comité National de l'eau (02/12/18) définissant les points essentiels pour co-construire une politique de restauration de la continuité écologique.

**« La Fédération Des Moulins de France (FDMF)
La Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM)
L'Association des Riverains de France (ARF)**

La mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique se doit de prendre en considération les points décrits ci-dessous.

- 1 - Révision des classements des cours d'eau.** *Issus de la loi sur l'eau LEMA de 2006, les classements au L 214-17 prévoyaient au 2° du I que « tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant », et ce, « pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs ».*

Les classements actuels, établis sans réelle concertation et sans que soit pris en compte la « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » définie par l'article L 211-1 CE, ont été axés exclusivement sur des données piscicoles, le transit sédimentaire étant par ailleurs un phénomène naturel que les scientifiques eux-mêmes reconnaissent mal connu.

La mise en œuvre de ces classements, accompagnée par un corpus réglementaire orienté administrativement, notamment le taux d'étagement, et également orienté sur le financement (taux de subvention bonifié) revient à privilégier la destruction des seuils de moulins sans que les impacts de cette destruction n'ait été étudiée dans toutes ses composantes.

Le blocage actuel, face à une gouvernance qui devrait représenter la diversité des usages, découle de cette mise en œuvre et de l'impossibilité des propriétaires de faire face financièrement à des obligations dont la pertinence n'est pas démontrée et qui, de plus, ferait disparaître un patrimoine séculaire.

Le II du L 214-17 institue que les listes 1 et 2 sont mises à jour lors de la révision des SDAGE « pour tenir compte des évolutions des connaissances et des enjeux propres aux différents usages ». Le récent décret 2018-847 du 04 octobre 2018 autorise la « modification » des SDAGE et SAGE « à tout moment ».

Ainsi, Il est nécessaire d'envisager la modification de certains classements des cours d'eau.



2 - Révision des listes d'espèces. Parallèlement à la révision des classements, les listes d'espèces piscicoles devront être revues en fonction des nécessités réelles des espèces amphihalines par un comité de scientifiques reconnus, et non en fonction d'une naturalité hypothétique.

Ce travail doit être effectué au cas par cas qui n'élude ni la capacité naturelle du cours d'eau, ni la qualité de l'eau, ni les modalités de gestion piscicole.

3 - Représentativité. Bien que les propriétaires de moulins et riverains soient parmi les premiers usagers et acteurs sur nos rivières, bénéficiant de droits auxquels sont attachés des obligations, ils ne sont pas représentés dans les instances décisionnelles, sauf rares exceptions.

L'intégration d'un représentant des fédérations de moulins et riverains (notamment comité de bassin) serait seule à même de garantir un débat équilibré sur les questions touchant aux liens multiples unissant les rivières à la présence des moulins.

Par ailleurs, des propriétaires de moulins versent une redevance aux Agences de l'Eau au titre des obstacles, de l'hydroélectricité et du stockage. Ainsi il est sollicité la nomination d'un représentant des moulins et riverains dans les comités de bassin.

4 - Sécurité juridique et charge financière. En fonction des classements actuels, mais aussi de certains articles réglementaires, tout propriétaire de seuil en cours d'eau, classé ou non, est susceptible d'être mis en demeure, et à tout moment, de rétablir la « continuité écologique ».

La priorisation de certains cours d'eau telle que précisée à l'action 1 de la Note technique en discussion ne saurait résoudre les problèmes, ne faisant au mieux que les repousser.

L'impossibilité financière de la plupart des propriétaires d'assurer les contraintes liées à la continuité écologique les empêche également d'assurer l'entretien des organes de gestion, mais aussi de vendre leur bien immobilier, le coût des contraintes étant souvent supérieur à la valeur vénale du moulin. Ainsi il est nécessaire d'étudier la mise en place d'outils fiscaux et aides financières pour les propriétaires de moulins.

Dans la note NOR : TREL18 N, il a été ajouté le paragraphe **I- 4 / Sécurisation juridique des ouvrages classés au L 214-17 sur cours d'eau non « priorités »**, précisant les dispositions.

6 - L 214-18-1. L'application de cet article pose un réel dilemme, même s'il a engendré un réel espoir auprès des propriétaires, vite déçus par les DDT(M) appliquant une Note reçue en mai 2017. Une révision consensuelle des classements sur la base d'une priorisation scientifiquement établie devrait permettre de lever ce dilemme, favorisant ainsi une production d'énergie propre et renouvelable qui permettrait d'atteindre les 23% que la France s'est engagée à produire.

7 - Qualification du patrimoine lié à l'eau. Pour chaque projet sur un moulin et ses ouvrages, il est obligatoire de mettre en application la grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau, arrêtée par les Ministères de la Culture et de la Transition écologique le 18 septembre 2017.

En conclusion et compte tenu des points énumérés ci-dessus, nous demandons la mise en place d'une véritable co-construction d'un plan d'actions.

Nous confirmons également notre volonté de concrétiser "une politique apaisée" de la restauration de la continuité écologique.

Nous sommes disposés à travailler sérieusement et à collaborer activement dans les prochaines réunions pour une réussite des objectifs de la DCE 2000.



Journées Européennes des Moulins

18 et 19 mai 2019

Pensez à vous inscrire !

www.journees-europennes-des-moulins.org



Bonne et heureuse année 2019 !

Fédération Des Moulins de France

304 rue Pelleport - 33800 Bordeaux

Tél. 06 10 53 17 51

Mail : contact@fdmf.fr

Site internet : www.fdmf.fr

Pour le Conseil d'Administration,
Alain Eyquem, Président

Alain Eyquem